L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MARDI 10 JANVIER 1893.

PETITES ANNONCES.

MME JACOB, 198 Canal. Salon de coiffure et étage de cheveux pour dames et enfants. [illegible]

PERDU.

PERDU—Une chienne jeune (Chien Pug) répondant au nom de Flash. Récompense, au No 420 rue Royale, chez L. George. 10 jan—1f

A VENDRE.

UNE personne, se retirant des affaires, désire vendre sa grocerie. S'adresser à Mme Marie Abadie, St-Philippe et St-Claude. 8jan—7f

DEMANDES.

ON demande immédiatement des jeunes filles pour travailler sur des paletots. 111 Royal au premier. 8 janv—3f

ON demande—Une jeune fille qui a quelque expérience de travaux fins de peaux. S'adresser à A. McDermott's Truss and Orthopedic Manufactory, No 200 rue St-Charles. 8 janv—3f

ON demande—Un jeune garçon de 14 à 17 ans pour apprendre un métier et se rendre utile en général. S'adresser à A. McDermott's Truss and Orthopedic Manufactory, No 200 rue St-Charles. 8 janv—3f

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Jos. J. Russell vs Mathew Tamery.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 17,0[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai à la vente à l'enchère publique, au marché Washington, sur l'avenue Washington, entre les rues St-Claude et Morales, dans le Troisième District de cette ville, le MARDI, 10me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un cheval noir et tous les droits, titres et intérêts du défunt en la succession, usage et occupation du stand et stall de boucher Nos 13 et 14 dans le marché Washington, troisième district.
Saisi dans l'affaire ci-dessus d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER.
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
28 déc—29—janv 4 10

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Christopher Groeskoff et Mme Anna Rehmer sa veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 35 064—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par August C. Groeskoff, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
10 janv—10 14 19

Succession de Alexander Mineuflet ou Mineufret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,797—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Viner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
4 janv—4 7 12

Succession de Edwin A. Smith et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,696—Division E—Attendu que Leander J. Burton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edwin A. Smith et femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
5jan—5 10 14

Succession de Mme Veuve Elizabeth Brandner, née Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,69[illegible]—Division C.—Attendu que Mme Augusta Gabert épouse de Dr H. A. Gabert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Elizabeth Brandner, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
3 janv—3 7 12

Succession de Robert H. Tilford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,644—Division A—Attendu que Mme Mary Tilford, née Clark, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert H. Tilford, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
5 janv—5 10 14

Succession de Louis Schwartz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,417—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Harriet Schwartz, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
5 janv—5 10 14

Succession de Christoph Ehlers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,681—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Christoph Ehlers, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
3 janv—3 7 12

George W. Howard vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,930—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Roder, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
5 jan—5 10 14

Succession de Mme Harriet Ruth Ashby.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 11,630—Division A.—Attendu que James H. Ashby a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Harriet Ruth Ashby, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
5 janv—5 10 14

Succession de [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,231—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William W. Fulton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
4 janv—4 7 12

Succession de James Gleeson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,326—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George L. Gleeson administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
6 jan—6 11 15

Succession de Robert Manson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,486—Division C.—Attendu que James J. Manson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Manson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
6 jan—6 11 15

Succession de Adélaïde I. Noble, veuve de William F. Tate.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,63[illegible]—Division A.—Attendu que J. W. Stone a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Adélaïde I. Noble, veuve de William F. Tate, décédée; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 9 JANVIER—CLASSE No 187.
Tirage de 4 heures P. M.

12	23	38	45	41	45	57	39	38	50	73	15	—	2

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et sont tellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 9 janvier 1893—4 heures P. M.
J. A. & ROUSSEAU
DAN. A. WILSON.
Commissaires.
Les plans de ces tirages quotidiens pourront être vus en tout temps dans toutes nos [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire écrasant.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages eux-mêmes et que ces tirages ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 JANVIER 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de...	20,000	20,000
1 Lot de...	10,000	10,000
1 Lot de...	5,000	5,000
2 Lots de...	2,500	5,000
5 Lots de...	1,000	5,000
25 Lots de...	300	7,500
100 Lots de...	200	20,000
200 Lots de...	100	20,000
300 Lots de...	60	18,000
500 Lots de...	40	20,000
PRIX D'APPROXIMATION.		
100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de	$60	6,000
100 Lots de	$40	4,000
PRIX TERMINAUX.		
999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	$20	19,980
3,434 Lots se montant à...		$265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en exigeant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Southern Loan & Building Association, de Knoxville, Tenn., versus [illegible] P. Kendall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,462—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 8 février 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, situé dans la ville de la Nouvelle Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, dans le Quatrième District de la dite ville, dans l'îlet No 38[illegible], borné par les rues Troisième, Willow, Clara et Quatrième, et désigné comme lot No 9 sur un plan de la succession McDonough, aussi sur un certain plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 25 mars 1871, dont une copie est annexée à un acte de vente de la succession de Patrick H. Cummings à Jos. H. Cummings, passé pardevant W. J. Castell, notaire, dans la ville de la Nouvelle Orléans, le 5 mai 1871, ayant comme façade trente trois pieds sur la rue Troisième et quatre-vingt-seize pieds deux pouces et quatre lignes sur la rue Willow, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 janv—6 7 13 20 27—fév 3 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles et contenu de résidence.

Succession de Catherine Richardson, femme de Charles J. Gregson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,395.—En vertu d'un ordre de vente daté le 28 décembre 1892 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 10 janvier 1893, à 10:30 A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Au local No 35 avenue Cleveland, récemment rue Gasquet.
Un lot de meubles de maison, comprenant meubles de salon et de chambre à coucher, de salle à manger et ustensiles de cuisine, faïence, verres, divers—Aussi:
Machine à coudre, 1 lot de bijouterie, ornement, etc. le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 déc—30—10 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le sixième district.

John E. Breaux versus Thomas Kearney No 37,342.
John E. Breaux versus Thomas Kearney No 37,343.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de saisie et vente, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une certaine pièce ou portion de terre située dans le sixième district de cette ville (précédemment dans la ville et la paroisse Jefferson), dans cet Etat, dans cette partie communément nommée le bourg de Freeport et dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Constance (anciennement Live Oak) Constantinople et Laurel, laquelle dite portion de terre mesure quarante-trois pieds trois pouces et quatre lignes et demie de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et la dite portion est composée du lot numéro 18 et de la moitié du lot attenant numéro 17 sur un plan fait par Williams & Patton, architectes, à la date du 24 juillet 1855 et déposé pour référence dans l'étude de A. Hero, Jr., notaire, comme plan No 77, ou aussi par le même numéro, sur un plan fait par A. S. Phelps, voyer à la date du 15 février 1843, et déposé pour référence en l'étude de E. King, alors notaire dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat.
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Constance, Laurel et Constantinople, désigné par la lettre B, et mesurant quarante pieds de face à la rue Austerlitz sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du côté le plus près de la rue Laurel et une largeur dans le fond de vingt-cinq pieds six pouces et six lignes et donnant une profondeur sur le côté le plus près de la rue Constance de cent vingt pieds; de là ligne droite vers la rue Laurel une distance de quatorze pieds cinq pouces et une ligne et donnant ensuite une seconde profondeur de trente pieds en allant joindre la ligne au fond du terrain, le tout plus ou moins d'après le plan de Williams & Patton architectes et voyers, déposé en l'étude de W. J. Hodgson, encanteur, un dessin du dit plan est annexé à un acte de vente pardevant Octave Morel, notaire, le 13 décembre 1887.
La quatrième propriété saisie dans l'affaire ci-dessus No 37,342.
Les deux propriétés saisies dans l'affaire ci-dessus No 37,343.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
22 déc—22 29—5 12 19 25 janv

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée dans le sixième district.

Eureka Homestead Society vs. Vincent Mielly.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 37,270.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le sixième district de cette ville, dans le carré d'îlet portant le numéro municipal 297 et borné par les rues Soniat, Collège, Roberts et Chestnut, ledit morceau de terre commence à une distance de soixante-quatre pieds du coin des rues Soniat et Chestnut, et mesure soixante-quatre pieds de face à la rue Soniat, sur cent quarante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Le dit morceau de terre se compose de la moitié du terrain entier No 3, du terrain entier No 4 et de la moitié de l'arrière du terrain No 18.
Acquis par le défendeur par achat de la demanderesse, ainsi qu'il appert d'un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, en date du 19 mars 1887, (titre enregistré au bureau des transferts, livre 134, folio 621.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8 déc—8 13 20 29—janv—5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Newbeck vs J. A. Schuler et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,448—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain îlet de terre, situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme îlet No 478, borné par les rues Désiré, Elmira, Morales et Urquhart, lequel dit îlet mesure deux cent quarante et un pieds de face sur une profondeur de trois cent quarante deux pieds, d'après un plan du dit îlet, fait par Joseph Pilié, voyer, daté le 16 juin 1831, et déposé en l'étude de O. de Armas, notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 déc—24—6 13 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du septième district.

F. Fischer, Sr., vs Henry Kreutel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,300.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 11 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un morceau de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'îlet 89 borné par les rues Burthe, Léonidas, Levée et Jefferson mesurant vingt-sept pieds neuf pouces de façade rue Burthe, trente-six pieds sept pouces trois lignes de façade rue Levée, et s'étendant de la rue Levée à la rue Burthe, sur toute la longueur, selon le plan de Wm H. Williams, voyer, le 19 août 1861, et le dit terrain se compose de la plus grande partie du terrain No 3, soit soixante-dix sept pieds neuf pouces cinq lignes et dix pieds rue Burthe, du terrain No 3.
2° Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent située dans le 7me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré borné par les rues Madison, Jeannette, Cambronne et Cinquième, mesurant soixante pieds de face à la rue Madison sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur et façade, et plus s'il en est, étant une portion de la propriété acquise par Kreutel de R. M. J. Hessen et Frances Mebl selon un acte passé le 17 février 1872, pardevant J. Diebel, notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 déc—8 15 22 29—janv 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée dans le Sixième District.

Mme Fannie V. Harris versus Ernest Lyon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,524.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville le MERCREDI, 1er février 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 44[illegible] borné par les rues Constantinople, Marengo, Baronne et Carondelet; le dit lot est désigné par le numéro quinze et mesure trente pieds cinq pouces de face à la rue Constantinople, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot et autres sont sur un plan dans un livre de plan annexé à un acte déposé au bureau de S. Magner, [illegible] le dit plan, le dit lot est représenté par le No 71.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—30—janv 5 13 20 27—fév 1

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE —DE— PROPRIETES

Rémunératrices et gagnant en valeur, bien situées.

LA RESIDENCE DOUBLE En bois à deux étages avec attic, 208 et 210 rue South Rampart, entre Lafayette et Girod.

LES RESIDENCES DOUBLES En bois à deux étages, 195, 197, 199 et 201 S. Bassin, entre Lafayette et Girod.

LE COTTAGE DOUBLE En bois à un étage et attic, 191 et 193 South Basin, entre Lafayette et Girod.

LE COTTAGE DOUBLE En bois à un étage, 226 & 228 1/2 Lafayette, entre les rues S. Rampart et S. Basin.

—ET—

Deux Lots de choix pour Bâtir, Rue Deuxième, entre Hilary et Adams, Septième District,

A DEUX ILETS SEULEMENT DE L'AVENUE ST-CHARLES.

R. M. O'BRIEN, exécuteur testamentaire, et JOS. M. RYAN vs. TERESA E. RYAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 37,344.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—Le MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, division C, et signé le 8 décembre 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après:
1° La désirable résidence double en bois à deux étages, avec attic, 208 et 210 South Rampart, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Rampart, South Basin, Lafayette et Girod, ayant 10 chambres, office pour provisions, galeries, allée de côté, citerne et hangar de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 6 et mesure 37 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue South Rampart, sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le côté vers la rue Girod, 128 pieds 7 lignes de profondeur sur l'autre côté et 36 pieds 9 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond.
Cette belle propriété est à proximité du grand marché Poydras, du nouveau grand dépôt du I. C. R. R., du centre des affaires, des écoles et des églises. Elle rapporte actuellement $900 par an et l'on peut facilement en obtenir un meilleur rapport.
2° La résidence confortable double en bois à deux étages, 195 et 197 rue South Basin, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Basin, South Rampart, Lafayette et Girod, ayant 6 chambres, grand corridor, office, galeries, allée de côté, citerne et hangar de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre B. sur une esquisse par Edgard Pilié, Esq., voyer, datée le 30 novembre 1892, et mesurant 31 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue South Basin, sur une profondeur de 128 pieds 9 pouces sur la ligne le divisant du lot A, 128 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot C et 31 pieds 8 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loués à raison de $432 par an.
3° La résidence double confortable en bois, à deux étages, 199 et 201 rue South Basin dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Basin, South Rampart, Lafayette et Girod, ayant six chambres, grand corridor, office, galeries, allée de côté, citerne et hangar de chaque côté.
Le lot de terre est désigné par la lettre C, sur l'esquisse ci-dessus par Edgar Pilié, et mesurant 31 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue South Basin, sur 128 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot B, 128 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Girod et 31 pieds 7 lignes de large sur la ligne du fond. Loués à raison de $432 par an.
4° Le charmant cottage double en bois à un étage et attic 191 et 193 rue South Basin dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Basin, Sud Rampart, Lafayette et Girod ayant 6 chambres, cabinet, allée de côté, citerne et hangar de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre A sur l'esquisse ci-dessus par Edgar Pilié et mesure 31 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue South Bassin sur 128 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot B, 128 pieds 9 pouces 2 lignes sur l'autre ligne de côté vers la rue Lafayette, et 31 pieds 2 pouces de large sur la ligne du fond. Loué à raison de $204 par an.
5° Le joli cottage double en bois à un étage, 226 et 228 1/2 rue Lafayette, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Girod, South Rampart et South Basin, ayant 5 chambres, allée de côté, cave et hangar de chaque côté. Le lot de terre mesure, en pied américain, 40 pieds 9 pouces de face à la rue Lafayette sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, le dit lot forme une partie de 2 certains lots désignés par les Nos 5, 6 et 7, sur un plan dressé par Louis Brugier, voyer général, en date du 13 mai 1835, déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire. Loué à raison de $360 par an.
Ces propriétés sont si avantageusement situées qu'elles peuvent commander des locataires constants et bons, un placement sûr et productif, elles réclament l'attention, et comme résidences privées elles sont très désirables étant dans un voisinage respectable.
6° Deux certains lots de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hillary, Adams, Burthe et Seconde. Les dits lots sont désignés sur un plan fait par Hiram Groves, ingénieur civil, par les Nos 2 et 4 déposé en l'étude de Wm Boswell, ancien notaire, et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Seconde sur une profondeur de 120 pieds. Une moitié indivise de ces deux terrains est vendue en vertu du jugement, et l'autre moitié indivise par le consentement écrit de ces propriétaires. Elles sont situées entre deux îlets de l'Avenue St Charles, et du chemin de fer électrique à double voie, dans un quartier de résidence respectable.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, le reste, s'il y a, à 1 ou 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque, privilège et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des dits billets. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des dits billets lesquels devront être subdivisés au gré des parties intéressées et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1893 en sus du prix de leur adjudication, 10 pour cent du prix de leurs enchères seront requis des acquéreurs au moment de la vente.
Actes de vente pardevant T. Cetenis, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 déc—10 17 24 31—jan 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Trois Cottages doubles en bois, 139, 139 1-2, 143, 143 1-2, 145 et 145 1-2 rue Louisa, Entre Morales et Urquhart, Et deux terrains convenables pour y bâtir, Au coin sud-est des rues St-Claude et Piété.

Conrad G. Reuben Koenig et als. vs Les Mineurs Lisette Winckler et als.

No 37,082—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet,—MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour Division C, le 18 novembre 1892, et signé le 22 novembre 1892, dans la susdite affaire, et en vertu d'un ordre de l'hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, en date du 2 décembre 1892, homologuant les procédures d'une assemblée de famille, tenue pardevant F. D. Charbonnet, notaire le 29 novembre 1892, dans la succession d'Eliza Martha Reuben Koenig épouse décédée de John Henry Winckler, No 36,[illegible]41, de la susdite Cour, la propriété ci-après décrite:
1° Le cottage double en bois, à un étage Nos 139 et 139 1/2 rue Louisa, dans le troisième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Louisa, Piété, Morales et Urquhart. Il y a 4 chambres, auvent, citerne et allée de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 21 sur un plan de L. J. Pilié, le 17 mai 1832, déposé au bureau de C. Pollock, ci-devant notaire en cette ville; terrain mesurant 31 pieds de façade rue Louisa, sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.
2° Le cottage double en bois à un étage, 143 et 143 1/2 rue Louisa, dans le même district et carré d'îlet que ceux précédemment décrits, ayant 4 chambres, auvent, allées de chaque côté et 2 citernes. Le terrain est désigné par le No 19, sur le susdit plan de Pilié, et mesure 31 pieds de façade rue Louisa sur 118 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
3° Le cottage double, en bois, à un étage, 145 et 145 1/2 rue Louisa, contigu au et dans le même carré d'îlet que la propriété décrite en second lieu, ayant 3 chambres, citerne et auvent de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 18 sur le susdit plan de Pilié, et mesure 31 pieds de façade rue Louisa sur 118 pieds, 3 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les propriétés ci-après décrites sont situées dans une bonne localité du Troisième District, à proximité de lignes de chemins de fer, et sont toujours occupées par de bons locataires. Le quartier est bien amélioré, et tranquille et respectable. Comme placement d'argent, elles seraient productives et feraient de bons homes.
4° Deux certains terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Claude, Rampart, Piété et Louisa, désignés par les Nos 9 et 11, et mesurant comme suit:
Le terrain No 9—30 pieds de façade rue St-Claude, et le terrain No 11, 28 pieds 5 pouces 4 lignes de façade rue St-Claude, sur 120 pieds chacun de profondeur. Le terrain No 11 formant l'angle des rues St-Claude et Piété, sur une avenue, à proximité de lignes de chemins de fer.
Conditions.—Comptant. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1893 en sus du prix d'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant du prix d'adjudication au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 déc—10 17 24 31—jan 7 11

BROWN'S IRON BITTERS Cures Dyspepsia, Indigestion & Debility.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

LE COTTAGE RESIDENCE Confortable et admirablement situé, avec de Beaux Terrains Spacieux,

No 240 AVENUE DE L'ESPLANADE, AU COIN SUD-EST DE LA RUE CLAIBORNE.

LE SITE POUR BATIR RUE CLAIBORNE.

LE COTTAGE DOUBLE EN BRIQUES ET EN BOIS, Nos 290 ET 292 RUE CLAIBORNE.

La Jolie Résidence en bois à deux étages, No 286 RUE CLAIBORNE:

Le tout borné par l'avenue Esplanade et le Chemin du Bayou.

—ET—

Le joli Magasin et Résidence en Bois à deux étages, No 91 RUE MANDEVILLE, COIN SUD-EST DE LA RUE DAUPHINE.

Dans l'affaire de la succession de Mme EMILINA GUEDON, Veuve de SAMUEL LOCKE.

No 33,199.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 18 Janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux jugements rendus le 1er décembre 1892, et signés le 7 décembre 1892, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division B, dans les procédures pour opérer un partage dans la succession susdite, la propriété décrite ci-après:
1° La magnifique Résidence en bois à un étage avec attic, tout semi-moderne et [illegible] devant et deux étages dans le fond, No 240 de l'avenue de l'Esplanade, coin S.-E. de la rue Claiborne, dans le Deuxième District de cette ville et dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Claiborne et Robertson. Elle est retirée de la rue avec une belle clôture en fer et ayant galeries devant et sur le côté avec grille en fer, porche, corridor, salons en arche, avec cheminées en marbre, chambre de réception, bibliothèque, salle à manger, trois anti-chambres, salle de billard, cuisine, office, chambre pour laver, escaliers devant et derrière au premier étage; au second étage corridor, neuf chambres, chambre à bain, galerie avec grille en fer, cabinets et installations de gaz. De chaque côté ample terrain pour une pelouse pour jardin avec ornements, et des ouvertures donnant une bonne ventilation, de la lumière et une brise agréable.
Le terrain comprend trois lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 mesurant comme suit: chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade sur diverses profondeurs, lots Nos 1 et 2, 120 pieds entre lignes parallèles, et le lot No 3, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue de l'Esplanade et la rue Claiborne.
A la jonction de deux grandes avenues avec plusieurs lignes de chars urbains, pavage en blocs carrés devant, et étant à proximité d'églises et grandes résidences de nombre de familles marquantes, cela fait un charmant home et bien situé.
2° Le site pour bâtir, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, le Chemin du Bayou et l'avenue de l'Esplanade, désigné par la lettre A, contigu au côté de la susdite dans le fond, et mesurant 37 pieds 7 pouces de face à la rue Claiborne, sur une première profondeur de 20 pieds, 11 pouces et 2 lignes en arrière sur la ligne du côté le plus rapproché de l'avenue de l'Esplanade, puis 7 pieds 10 pouces 5 lignes à angles droits vers le Chemin du Bayou, puis une seconde profondeur parallèle au lot ci-dessus No 3 de 39 pieds 2 pouces vers la ligne du fond, qui mesure 39 pieds, 5 pouces, 5 lignes de large et 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur sur l'autre côté, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
3° Le cottage double en brique et en bois à un étage, Nos 290 et 292 rue Claiborne, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et l'avenue de l'Esplanade. Le lot de terre est désigné par la lettre B, contigu au lot A ci-dessus mentionné et mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes et 32 pieds 11 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.
4° Un certain terrain désigné par la lettre C, dans le Second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et l'avenue Esplanade. Ledit terrain touchant au terrain A, et mesurant une distance de 64 pieds, 3 pouces [illegible] du côté du terrain B et 27 pieds 6 pouces, [illegible] D de la rue Claiborne, et mesure 34 pieds, 4 pouces de large sur la ligne de côté vers le terrain B, 7 pouces, 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté du terrain B, 90 pieds, 4 pouces, 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers le terrain D et 22 pieds 11 pouces de largeur sur la limite de derrière. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en cottage en bois, à un étage, avec 4 chambres, etc.
5° La jolie maison de résidence en bois, à deux étages, No 286 rue Claiborne, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et avenue Esplanade, ayant corridors, huit chambres, office, cave, allées, hangar, salle de bains, etc., etc. Le terrain est désigné par la lettre D, [illegible] les dits terrains C et No 2, et mesure 25 pieds 2 pouces 5 lignes de façade rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, 5 lignes entre lignes parallèles, [illegible] sur des grandes avenues: conviendra comme placement d'argent ou comme demeure.
Les mesures des sus décrites propriétés sont [illegible]
Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont d'après un plan de Geo de Armas, [illegible] en date du 27 juin 1891, [illegible] en l'étude de Th. LeGardeur, notaire, [illegible]
6° La bâtisse, magasin et demeure en bois, à deux étages, [illegible] No 91 rue Mandeville, coin S. E. de la rue Dauphine, dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Mandeville, Esplanade, Dauphine et Royale, ayant magasin, office, deux chambres, citernes, cour, pavée, salon à arche, 4 chambres et grenier au second étage, gaz, etc. Le terrain mesure pied américain 34 pieds de façade rue Mandeville, sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces, 5 lignes rue Dauphine, et entre lignes parallèles. Vendus sujette à un bail au taux de $360 par an, expirant le 30 septembre 1893. Dans un quartier populeux, les lignes de chars en font un excellent coin d'affaires, rémunérateur et considéré comme un placement d'argent sûr.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets du vendeur spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt, payable annuellement à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, et subdivisés à la convenance des personnes intéressées, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées, et les polices en seront transférées au ou aux détenteurs des billets; et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1893, en sus de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix de la vente requis des acquéreurs au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant G. U. Prest, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 déc—17 24 31—7 14 18 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante résidence en bois à deux étages.

No 169 avenue Washington, entre les rues Camp et Chestnut.

Succession de C. B. Baddeske.

No 37,036—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 8 février 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1892, et signé le 28 décembre 1892, par l'Hon Fred D. King, juge de la cour susdite, Division B, dans l'affaire mentionnée plus haut, la propriété décrite ci-après, à savoir:
La belle résidence en bois bien bâtie, à deux étages, No 169 Avenue Washington dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Washington, les rues Quatrième, Camp et Chestnut. Elle est retirée du trottoir, avec une belle grille en fer; le pavage [illegible] pour se promener et cour pavée, voitures de chaque côté et ayant une grande galerie, corridor, salons avec arches, salle à manger, office, cuisine, chambre de décharge au premier étage, corridor, cinq chambres à coucher, chambre à bain, galeries devant et derrière au second étage, citernes et hangar.
Le lot de terre est désigné par le No 14 et mesure 39 pieds de face à l'avenue Washington sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Elle est située sur une belle avenue large et pavée dans une des plus jolies parties du Quatrième District, entourée de lignes de chemins de fer et à proximité du centre des affaires. C'est une charmante résidence et un excellent home.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans contre billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devant être tenues assurées et les polices transférées au détenteur des billets. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, devant U. T. S. Hunt, Esq., N. P.
7 jan—7 14 21 28—fév 4 8

PAR JAS. P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, No 33 Passage de la Bourse—JEUDI, 12 janvier 1893, il sera vendu, à midi précis, à l'enseigne des rues Dorgenois et St-Bernard.—La vacherie de M. Prosper Barbanon, se composant de:

25 belles vaches laitières, plusieurs à son de jeunes veaux et une autre sur le point de veler et fraîches en lait. 5 chevaux, 3 mulets, charrette à lait et à provisions, harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de l'établissement.
La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions—Jusqu'à $50 comptant, au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 7 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE —DE— PROPRIETES FONCIÈRES DE VALEUR

—DANS LE— 1er, le 4e et le 5e districts.

Emplacements de choix pour manufactures, Coin des rues Clio et Liberty.

Maison de résidence double à deux étages, Nos 648 et 650 rue Baronne, coin Fourth street.

Charmant cottage double élevé, Nos 644 et 646 rue Baronne, entre Third et Fourth streets.

SPLENDIDE COTTAGE ELEVE No 307 rue Fourth, entre Dryades et Baronne.

COTTAGE DOUBLE. Nos 309 et 311 rue Fourth.

Emplacement désirable pour construire, Dans les rues Troisième et Quatrième, entre Baronne et Dryades.

Propriété de batture, Dans le Cinquième District, rue Patterson, entre Chestnut et Elmire.

A l'encan, A crédit.

—Dans l'affaire de— LOUISIANA C. FLOWER CONTRE WM HUGHES ET AUTRES.

No 35,398—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

VENTE EN PARTAGE.

PAR JNO. H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans l'affaire ci-dessus le 6 décembre 1892, et signé le 12 décembre 1892, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur suivantes, savoir:
1° Sept lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Troisième et Quatrième désignés comme lots A, B, C, D, E, F, G, sur un plan ou croquis fait par D. M. Brosnan, député-voyer de la ville, en date du 1er février 1892.
Le dit lot A forme le coin des rues Baronne et Fourth et mesure 77 pieds 6 pouces de face à la rue Baronne sur 126 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Fourth entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la maison de résidence double à deux étages Nos 648 et 650 rue Baronne retirée de la rue avec galeries de façade, vestibule, grands salons doubles, salle à manger et bibliothèque au premier cinq grandes chambres à coucher avec chambre à bain, office, etc., de chaque côté.
2° Le lot B mesure 40 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Baronne sur 126 pieds 6 pouces de profond entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent le cottage double élevé No 644 et 646 rue Baronne, à deux galeries de façade et de côté, 7 chambres avec chambre à bain de chaque côté, une belle grille en fer à la façade, etc.
3° Le lot C mesure 32 pieds de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Il a de belles banquettes en briques sur la façade et une bonne clôture,—une splendide pour un cottage double.
4° Le lot D mesure 32 pieds de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent le cottage élevé No 307 rue Quatrième, à deux galeries de façade et de côté, vestibule, salon, salle à manger, 3 chambres à coucher, chambre à bain, office, cuisine, etc.
5° Le lot E mesure 37 pieds 6 pouces de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent le cottage double Nos 309 et 311, rue Quatrième, avec galerie de façade, 3 chambres de chaque côté, office, cuisine, salle de bains, hangar, etc.
6° Le lot F. mesure 37 pieds 6 pouces de face à la rue Quatrième sur 127 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. C'est un emplacement splendide et une banquette en briques sur la façade.
7° Le lot G. mesure 50 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec hangar en bois à un étage, une bonne barrière et un pavé en briques sur la façade—Un très désirable emplacement pour un ou plusieurs cottages.
8° Sept lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Calliope, Howard et Liberty, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 14, sur un plan déposé pour référence à l'étude de A. Pitot, ancien notaire en cette ville et mesurant comme suit:
Le lot No 1 formant le coin des rues Clio et Liberty et mesure 25 pieds de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur et de face à la rue Liberté entre lignes parallèles.
Le lot No 2 mesure 26 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les lots Nos 3, 4, 5 et 6 mesurant chacun 26 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Le lot No 14 est d'une forme irrégulière et mesure 26 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 157 pieds 9 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Clio et 112 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté allant parallèlement à la rue Calliope, s'ouvrant alors à angle droit vers la rue Calliope, 14 pieds 6 pouces, puis une profondeur de 45 pieds 5 pouces et 2 1/2 lignes allant alors à angle droit, 44 pieds 9 pouces et 5 lignes vers la rue Howard et 40 pieds 6 pouces 2 1/2 lignes sur la ligne du fond le séparant du lot No 13. Un site splendide pour entreprises manufacturières, étant à une petite distance de la station du chemin de fer Jackson, des grandes industries et du commerce du Nouveau Bassin.
Toutes les propriétés ci-dessus sont situées dans un voisinage plaisant, [illegible] par beaucoup de lignes de chars et le voisinage de marchés, églises, écoles, sont toujours occupées par de bons locataires.
Ces propriétés sont vendues, sujettes aux [illegible] qui seront annoncées au moment de la vente [illegible]
9° Une partie indivise de 3/4 de portion et intérêt à ce certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, et compris tous les droits d'alluvion et d'accroissement de batture qui lui sont attachés, situés dans le Cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, étant en avant des lots Nos 1 et 2 dans l'îlet No 5 [illegible] de la compagnie de Brooklyn Warehouse Company fait par W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849, et mesurant 45 pieds de façade sur la voie publique ou la rue Patterson et s'étendant de là en profondeur, entre lignes parallèles, au bord de la rivière Mississipi. La dite portion de terre étant bornée [illegible], par la continuation de la ligne divisant lesdits terrains 2 et 3 [illegible] sur le susdit plan de W. T. Thompson, voyer, qui sépare ce dernier de la propriété contiguë appartenant à la Morgan's Louisiana & Texas Railroad & Steamship Company, et [illegible] par la propriété de Mme H. J. Summer; il fait face sur ladite rivière Mississipi ainsi que sur ladite rue Patterson ou le chemin public, de 45 pi de comme il est dit plus haut.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste du prix d'achat à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets des acquéreurs respectifs à leurs propres ordres et par eux endossés, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de leurs dates jusqu'à parfait paiement, divisés en coupures à la convenance des parties intéressées, et leur paiement garanti par lien du vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur la propriété pour lesquelles ils seront assurés, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, transfert des polices d'assurance et cinq pour cent, honoraires d'avocat en cas de procès pour obliger le paiement de l'un quelconque.
Les acquéreurs assumeront toutes les taxes de l'année 1892 en sus des prix d'adjudication. Ils feront un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par-devant Jno. J. Ward, notaire.
25 déc 25—jan 1 8 15 22 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de choix pour bâtir dans le deuxième district,

Sur la rue Douane entre les rues Tonti et Rocheblave—A l'encan.

Succession de Oscar G. Dupuy.

No 36,967—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire mentionnée ci-dessus le 1er décembre 1892, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété suivante à savoir:
Quatre lots de terre dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Tonti et Rocheblave. Les dits lots sont désignés par les Nos 3, 4, 5, 6, et sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Douane sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, bornés au fond par une allée ayant 10 pieds de large, faisant face à la rue Tonti et courant à travers l'îlet de la rue Tonti à la rue Rocheblave, en commun avec les dits lots et autres.
Conditions de la vente.—Comptant; les acquéreurs déposeront dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, Esq., notaire.
4 déc—4 11 18 25—janv 1 8 11

SITES POUR BATIR.

Avenue des Ursulines, entre les rues Broad et Dorgenois. A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan:
Deux lots de terre dans le Deuxième District, rue des Ursulines, entre Broad et Dorgenois (îlet rue Hôpital). Les lots sont 28 et 29, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Dans un voisinage bien amélioré ayant tous les avantages à proximité.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles; l'acquéreur assumera toutes les taxes pour 1893 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant N. B. Trist, Esq., notaire.
8 janv—8 9 10 11

Succession de John W. [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,60[illegible]—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary [illegible] exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
9 janv—9 11 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

BANNIERES,

Drapeaux, hampes de drapeaux, vitrines pour bannières, armoires pupitres, vitrines et autres articles en général qui seront trop long d'énumérer.

Par ordre des Liquidateurs de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

LUNDI 16 janvier 1893 à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 51 rue Bienville, au dernier et plus fort enchérisseur, par ordre des Liquidateurs de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican—Les insignes et ornements (paraphernalia) appartenant à ladite Association et comprenant en partie les articles ci-dessus mentionnés.
Conditions—Comptant.
SPEAR & ESCOFFIER, Encanteurs, 155 rue Commune.
4jan—4 8 11 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix et bien situées

—DANS LES— SIXIÈME, DEUXIÈME ET PREMIER DISTRICTS.

No 193 rue Dumaine, entre Tremé et St-Claude—Belle maison à double corps-de-logis à un étage, avec attic.

No 25 rue St-Philippe, entre Royale et Chartres—Une résidence à un étage.

Nos 451 et 451 1/2 rue Melpomène, entre les rues Clara et Magnolia—Maison double à un étage retirée de la rue.

No — rue Aline, entre les rues Magazine et Live Oak—Joli cottage retiré de la rue.

Un lot vacant contigu et adjacent aux propriétés ci-dessus.

P. A. Bacas, exécuteur-testamentaire, et autres vs. Armand Courcelle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E. No 37 493.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 8 février 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement signé et rendu le 5 janvier 1893, par l'honorable Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. dans l'affaire ci-dessus la propriété de beaucoup de valeur décrite ci-après, à savoir:
1° Un certain lot de terre, Premier District, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits voies et privilèges et avantages y appartenant et situé dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Thalie, Clara et Magnolia, dans le premier district de cette ville, et mesurant 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la dite rue Melpomène sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le dit lot est désigné par la lettre A sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, le 7 mai 1867 et annexé à un acte de vente de Mme Veuve James Clough pardevant J. R. Winchester, notaire, en cette ville le 27 juin 1867.
Les améliorations consistent en une maison double, à distance de la rue, ayant quatre chambres, galerie devant, cuisine de deux chambres, citernes, lieux d'aisance, etc. portant les Nos municipaux 451 et 451 1/2 rue Melpomène, louée $15 par mois.

Deuxième District.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Royale et Chartres, ayant, mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue St-Philippe, sur une profondeur de 80 pieds, 3 pouces entre lignes parallèles, et borné du côté de la rue de Chartres, par une propriété actuellement ou récemment appartenant à O. Blineau; de l'autre côté vers la rue Royale, par la propriété actuellement ou récemment appartenant à Mme Léveillé, et à l'arrière, par la propriété actuellement ou récemment appartenant à M. Chauché.
Les améliorations consistent en une maison de résidence à un étage ayant 4 chambres, 2 cabinets, galerie et une bâtisse à deux étages ayant 6 chambres, lieux d'aisance, water works, etc., portant le No municipal 25 rue St-Philippe; vendu sujet à un bail expirant le 30 septembre 1893, au taux de $16 par mois payable mensuellement.
3° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Tremé et St-Claude, et mesurant, pied français, environ 45 pieds 6 pouces de façade rue Dumaine, sur une profondeur de 127 pieds.
Les améliorations consistent en une jolie maison double à un étage avec mansardes portant le No 193 rue Dumaine, ayant au rez-de-chaussée 4 chambres, 2 cabinets et une galerie, dans les mansardes, 2 chambres, une bâtisse en briques, à 2 étages ayant 6 chambres, une autre bâtisse de 2 chambres, citernes, puits, lieux d'aisance, water-works, etc., etc.

Sixième District.

4° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Sixième District de cette ville (ci-devant ville de Jefferson) dans le carré d'îlet borné par les rues Aline, Magazine, Live Oak et Toucher, désigné par le No 11 sur un plan déposé en l'étude de G. Got, ancien notaire en cette ville, sous le No 52; ledit terrain mesure 30 pieds de façade rue Aline, 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un joli cottage à distance de la rue ayant une galerie devant, corridor sur le côté, six chambres, lieux d'aisance, citerne, etc., loué $15 par mois.
5° Un certain terrain dans le même district et carré que la propriété décrite en quatrième lieu et touchant, désigné par le No 12 sur le dit plan ci-dessus mentionné, et mesurant 30 pieds de façade rue Aline sur 125 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à un ou à un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisés en paiements égaux, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devront être garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; les acquéreurs garderont assurées les bâtisses et améliorations pour la valeur des billets et la police sera transférée au détenteur des billets. Les actes de vente contiendront toutes les clauses de sécurité usuelles et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1893, et un dépôt de dix pour cent entre les mains des encanteurs sera fait au moment de la vente.
Actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire public, aux frais des acquéreurs.
7 jan—7 11 14 28—fév—1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété améliorée de grande valeur dans le Second District.

No 37 rue St-Philippe entre Royale et Chartres.

Succession de Charles Pietso ou Pizzo.

No 35,490—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune—MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 décembre 1892 pour le compte de la susdite succession
Un certain lot de terre avec ses améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Royale, Ursulines et Chartres, et portant le numéro municipal 37 rue St-Philippe mesurant 36 pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
L'acquéreur devra assumer les taxes de 1892 en sus du prix d'adjudication et aura à faire un dépôt de 10 pour cent, au moment de la vente, du montant de son adjudication pour lier la vente.
Acte de vente pardevant James Simes, notaire aux frais de l'acquéreur.
9 déc—9 14 21 28—jan 4 11

Un Splendide Monument

—DANS LE— Metairie Cemetery Association

—Par ordre des liquidateurs de—

L'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 155 rue Commune—MERCREDI, 1er février 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, au dernier et plus haut enchérisseur pour ce que cela rapportera.
Le Splendide Monument de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican, dans le Metairie Cemetery Association dans la section No 95, sur les lots Nos 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 37, les dits lots de terre ayant 576 pieds superficiels.
Termes et conditions.—Comptant, l'acquéreur transférera à ses frais, les restes contenus dans les divers caveaux au réceptacle de la Tombe et ils les laisseront reposer pour toujours.
28 déc—28—janv 4 11 18 25—fév 1er

PAR ALBERT PAUL.

BONNES CHANCES.

Pour placements avantageux dans le second district.

1° Agréable maison double Nos 204 et 206 rue Villeré entre St-Philippe et Dumaine. Toujours louée et rapportant $22 par mois.
2° Une bonne résidence cottage double. No 185 rue St-Philippe entre Marais et Tremé, subdivisions confortables et toujours occupées.
3° Résidence cottage No 434 rue Dumaine près de Tonti, contenant 5 chambres, etc., grand terrain, jardin et dans un bon voisinage.
Ces propriétés sont bien situées, toujours occupées et sont une bonne administration, susceptibles de rapporter de meilleurs revenus.
[illegible] VENDU à l'enchère publique, MERCREDI le 11 janvier 1893, à midi, à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles [illegible]
Conditions—[illegible] comptant, [illegible] 1 et 2 ans, 7 [illegible] d'intérêt [illegible] Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. [illegible] notaire. Dépôt de 10 pour cent [illegible]
ALBERT PAUL, [illegible]
31 déc—[illegible] 11 jan

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASIONS SANS PAREILLES

CHANCE MAGNIFIQUE

—DANS—

TOUS LES DISTRICTS.

Toutes les personnes désirant faire des placements y trouveront avantage. Citons:

Le Fabricant—le Warehouseman—le Capitaliste—l'homme d'affaires conservateur—le Spéculateur—le Constructeur et les gens n'ayant que de modestes moyens.

La liste entière comprend une variété de propriétés riches, donnant de beaux profits, dans tous les genres pour placements de fonds.

Occasion rarement offerte.

La gigantesque fabrique de Vêtements de jeans de MM. Wolf & Sons, 26, 28, 30, 32 et 34 rue Bienville.

Le superbe édifice pour factorerie de coton de MM. Richardson & May, No 40 rue Perdido.

Le dépôt de machines de M. Harry K. Ivens, 96 et 98 rue S. Peters (ou Nouvelle Levée), 26 et 28 rue Commerce, coin Lafayette.

Vaste entrepot 114, 116, 118, 120 rue Magazine, occupé par MM. W. H. Matthews & Bro.

Solides édifices en briques, 205 et 207 rue Carondelet, lot vacant y attenant.

Edifices en briques 31, 33, 35 rue Hôpital.

Cottages à double corps de logis. Royale, coin Bartholomew, et deux lots vacants rue Bartholomew.

Magasin et maison de résidence, Champs-Elysées et Bourgogne.

Deux cottages doubles rue Bienville, près Broad.

Emplacements de choix pour bâtir. Bienville, coin Rendon; Bienville, coin Napoléon; Levée street, (maintenant Tchoupitoulas), entre Sixth et Seventh; Prieur, entre Calliope et Clio.

Ilet entier, Sixteenth, Degrand (maintenant Léonidas) Monroe et Stephanie (maintenant Stroelitz), et Triangle, Fulton, Delord et Levée.

Mercredi, 1er février

SUCCESSION DE WILLIAM MASSEY.

No 32,399—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 1er février 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 décembre 1892, dans le No 32,399, pour compte de la succession ci-dessus, il sera vendu:
1° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Bienville, Chartres, Douane et Levée (maintenant Decatur) mesurant, mesure américaine, 30 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 106 pieds 7 pouces, plus ou moins, conformément à un croquis dudit terrain, annexé à un acte passé devant Charles Boudousquié, ancien notaire de cette ville, le 18 octobre 1817.
Un certain lot de terre, etc., situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane et Chartres, mesurant 64 pieds de face à la rue Bienville sur 102 pieds 3 pouces de profondeur, borné vers la rue Chartres par la propriété actuellement ou précédemment appartenant à N. Harry, et vers la rue Douane par la propriété précédemment appartenant à T. Banks, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc.
Aussi un lot de terre, situé à l'encoignure de la rue Bienville et sur le côté sud-ouest de la rue Levée, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Chartres, Douane et Levée, maintenant Decatur, mesurant, en pied américain, conformément à un plan fait par J. Pilié, le 10 septembre 1845, 30 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Levée, sur 100 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, borné sur le côté regardant la rue de Chartres par la propriété appartenant aux héritiers de feu Spencer, et de l'autre côté, par la propriété de la Banque des Citoyens, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Ces trois morceaux composent le lot de terre sur lequel se trouve la bâtisse connue par les Nos 26 à 34 rue Bienville, et occupée actuellement par B. J. Wolf, comme fabrique d'habillements faits.
Les améliorations comprennent cet immense établissement industriel connu comme la manufacture de Pantalons de Jeans et d'habillements faits de B. J. Wolf & fils désignés par les Nos 26, 28, 30, 32 et 34 rue Bienville. Cette bâtisse solide a été érigée spécialement pour la surveillance de ceux qui l'occupent actuellement, et est équipée avec tout ce qui est nécessaire pour la conduite d'une pareille entreprise rémunératrice. Elle est louée à bail jusqu'à la fin d'août 1893, à un loyer annuel de $2,070 avec les termes et conditions ci-après, à savoir: Qu'en outre du loyer, les locataires paieront toutes les taxes de ville et d'Etat et autrement, tiendront la propriété assurée à leurs propres frais, et aussi de tenir le local en bon ordre. De sorte donnant le revenu ainsi que cela est mentionné plus haut, au propriétaire.
2° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situés dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carroll, Perdido, Poydras et Carondelet, désignés sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 29 mars 1854, comme suit à savoir: Le lot No 1 mesure 14 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Carondelet, 6 pieds 2 pouces de large dans le fond, puis sur une ligne vers la rue Perdido et parallèle à la rue Carondelet, 27 pieds 10 pouces et 4 lignes, puis sur une ligne vers la rue Carroll et parallèle à la rue Perdido 7 pieds 11 pouces et 2 lignes, et puis 100 pieds vers la rue Perdido. Le lot No 2, est contigu au lot No 1, et mesure 14 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et borné dans le fond par une allée commune 3 pieds 11 1/2 pouces de large, ouvrant sur la rue Carroll. Et un petit lot situé sur le côté opposé de la dite allée et désigné par le No 3 sur le dit plan, mesurant 6 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à l'allée, sur 22 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La dite propriété est composée du lot No 4, ayant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Perdido sur 100 pieds de profondeur et de la partie du fond du lot No 5, ayant 27 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Carroll sur 127 pieds 5 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent la grande bâtisse en briques à quatre étages connue comme le No 40 rue Perdido et louée à bail à MM. Richardson & May le 30 septembre 1893, à $125 par mois. La vente est sujette au dit bail.
3° Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Commerce, Nouvelle Levée (ou S. Peters) et Girod désignés par les lettres A, B, C et D sur une esquisse de J. A. D'Hémécourt, voyer, datée le 4 septembre 1867; d'après la dite esquisse, les dits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: Le lot A forme le coin des rues Nouvelle-Levée (ou S. Peters) et Lafayette, et mesure 19 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, (ou S. Peters), 18 pieds 9 pouces de large sur la ligne du fond le séparant du lot B, 84 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la face de la rue Lafayette et 89 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du dit lot D; et le dit lot B forme le coin des rues Commerce et Lafayette, et mesure 19 pieds 9 pouces de face à la rue Commerce, 18 pieds 9 pouces sur la ligne du fond, le séparant du dit lot A. 78 pieds et 4 lignes de profondeur et face à la rue Lafayette et 96 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot C; et le dit lot C mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Commerce, 22 pieds 5 pouces et 4 lignes de large sur la ligne du fond le séparant du lot D 76 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot B, et 71 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne vers la rue Girod; et le dit lot D mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 22 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du fond, le séparant du lot C; 82 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du lot A, 80 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Girod.
Les améliorations comprennent deux grandes et solides bâtisses en briques, désignées par les Nos 96 et 98 rue Nouvelle Levée, courant à travers et ouvrant sur la rue Commerce, et formant le coin des rues Lafayette et Nouvelle Levée, maintenant louées à bail à H. K. Ivens jusqu'au 30 septembre 1893, à $75 par mois. La vente est sujette au dit bail.
4° Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Lafayette, Fouchier et Girod, mesurant 115 pieds de face à la rue Magazine, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

vente est sujette au dit bail. Désigné par les Nos 114 à 120 rue Magazine.
5° Deux certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julia, Carondelet, St-Joseph et Baronne, et désignés par les Nos 4 et 5, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté le 18 mars 1846. Les dits lots sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 25 pieds de face à la dite rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, bornés au fond par une allée de 7 pieds 10 pouces de large.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques double à trois étages, chaque côté ayant environ dix chambres et connues par les numéros municipaux 205 et 207 rue Carondelet, et maintenant louées à raison de $55 par mois pour les deux côtés.
6° Deux certains lots de terre adjacents l'un à l'autre, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée, Condé (maintenant Chartres), Hôpital et Quartier désignés par les Nos 1 et 2. Le lot No 1 mesure 24 pieds de face à la rue Hôpital sur 159 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté après la rue Levée et 158 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur sur l'autre côté. Le lot No 2 mesure 24 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 159 pieds 5 pouces sur la ligne le divisant du lot No 1, et 159 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 3, ensemble avec tous les droits etc.
Les améliorations comprennent deux grandes bâtisses en briques à trois étages, ayant chacune environ quinze chambres en plus et désignées par les Nos 31 et 33 rue Hôpital.
7° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, sur la rue Hôpital, entre les rues Condé (maintenant Chartres) et Vieille Levée, dans le même îlet et à côté de la propriété précédemment décrite, et désigné par la lettre A, sur un plan particulier dressé par L. N. Dépouilly, au mois de Janvier 1846, avec le privilège d'une allée en commun à ce lot et autres, 6 pieds de large, faisant face à la rue Hôpital, ensemble avec tous les droits, etc. Le dit lot de terre mesure, en mesure américaine, 24 pieds de face à la rue Hôpital sur 150 pieds 9 5/8 de pouces sur la ligne de gauche, laquelle ligne le divise du lot désigné comme lot No 2, et 159 pieds 8 3/8 pouces sur la ligne qui le divise de la dite allée. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en briques à trois étages, ayant environ dix chambres en plus et désignée par le No 35 rue Hôpital.
8° Deux certains lots de terre situés dans le Faubourg Washington et désignés par les Nos 1 et 2 dans l'îlet No 5. Le lot No 1 mesure 31 pieds de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale) sur 118 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur. Le lot No 2 mesure 40 pieds de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale), sur 118 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur, le tout mesure américaine.
Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Casacalvo (maintenant Royale) et Bartholomew, dans l'îlet borné par les rues Mazant et Chartres. Les améliorations comprennent deux cottages doubles en bois chaque côté ayant environ cinq chambres et loués à $[illegible] par mois [illegible] et désignés par les Nos 1000, 1002, 1004 et 1006 rue Royal.
9° Deux terrains de choix convenables pour y bâtir dans le même carré d'îlet et contigus aux précédents, à l'arrière désignés par les Nos 9 et 10 sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, le 20 mai 1843. Chacun des dits terrains mesure 23 pieds de façade rue Bartholomew, sur 110 pieds de profondeur, mesure anglaise.
10° Un certain terrain numéroté un, situé dans le faubourg Marigny, formant le coin des rues Champs Elysées et Craps maintenant Bourgogne, dans le carré borné par les rues Français et Rempart, mesurant 20 pieds de façade rue des Champs Elysées, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Craps, maintenant Bourgogne, mesure anglaise, borné d'un côté par le terrain No 2 et à l'arrière par le terrain No 4. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec magasin au bas, et résidence au haut ayant 6 chambres et actuellement loué $15 par mois.
11° Deux certains terrains situés dans le second District de cette ville, dans le carré borné par les rues Douane, Bienville, Broad et Dorgenois désignés par les Nos 5 et 6, contigus. Ils ont, chacun, 29 pieds, 8 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux cottages doubles en bois, ayant chacun cinq chambres, sont loués à $9 par mois de chaque côté, et désignés par les Nos 314, 314 1/2, 316 et 316 1/2 rue Bienville.
12° Un certain terrain, situé dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Rendon et Douane et [illegible] désigné comme terrain No 10 sur un plan de C. A. de Armas, voyer, le 30 août 1848, [illegible] terrain forme le coin des rues Bienville et Rendon, mesure 30 pieds, 6 pouces [illegible] de façade sur Bienville, sur 152 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur Rendon [illegible]
13° Sept terrains de choix convenables pour y bâtir, situés dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Salomon, Napoléon et Conti, dans le bloc Jackson et désignés sur les Nos de 6 à 11 inclusivement et le No 24, sur un plan dressé par Louis H. Pilié voyer de la ville en date du 2 mars 1860. Les terrains 6 à 9 inclusivement mesurent, chacun, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville. Les dits terrains se touchent et mesurent 120 pieds de profondeur. Le terrain 10 touche au terrain 9 et forme le coin des rues Bienville et Napoléon, et mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville, sur une profondeur de 120 pieds rue Napoléon; le terrain No 11 a 30 pieds 4 pouces 7 lignes de façade rue Napoléon sur 150 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, et le dit terrain 24 a 30 pieds 6 pouces et 7 lignes de façade rue Salomon, sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces et 3 lignes, ensemble avec tous les droits, etc.
14° Une portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Sixième, Septième, Levée, maintenant Tchoupitoulas, et Water, mesurant 26 pieds 1 pouce de façade rue Levée, sur une profondeur de 70 pieds 10 pouces et 1 ligne sur la limite du terrain A, et 71 pieds 4 pouces sur l'autre limite de la propriété de John Dunbar, et 26 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière, comme le porte un diagramme de Hugh Grant, voyer de Lafayette, en date du 23 février 1849, sur lequel diagramme ledit terrain est marqué de la lettre D, et faisant autrefois partie du terrain B, [illegible] plan primitif du Faubourg Livaudais, ensemble avec [illegible] bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, etc., dépendances y appartenant.
15° Tout et en particulier cinq îlets de terre, situés dans le [illegible] district de cette ville [illegible] No 35 borné par les rues Prieur, Johnson, Clio et Calliope, et désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Prieur sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
16° Un certain carré d'îlet situé [illegible] Faubourg Jefferson, maintenant le Septième District de cette ville, compris entre les rues Stéphanie, maintenant Stroelitz, Seizième, Monroe et Degrand, maintenant Léonidas, désigné par la lettre N, lequel îlet est composé de vingt-quatre terrains, numérotés de 1 à 24 inclusivement. Ces terrains ont les dimensions suivantes, Les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Seizième, sur 120 pieds de profondeur; le No 1 formant le coin des rues Seizième et Monroe; le No 10 formant le coin des rues Seizième et Degrand maintenant Léonidas. Les Nos 11 et 12 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Monroe, sur 150 pieds de profondeur. Les Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Stéphanie, maintenant Stroelitz, sur 120 pieds de profondeur; le No 13 formant le coin des rues Monroe et Stéphanie, maintenant Stroelitz; le No 22 formant l'angle des rues Stéphanie maintenant Stroelitz, et Degrand, maintenant Léonidas, et les Nos 23 et 24 mesurent, chacun 30 pieds de façade rue Degrand, maintenant Léonidas, sur 150 pieds de profondeur, le tout en mesure américaine d'après un plan particulier de L. Reizé, en date du 19 janvier 1836, ensemble avec tous les droits, etc.
17° Cinq certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situés dans la batture du premier district de cette ville, dans l'îlet borné par le triangle de la Nouvelle Levée, et des rues Delord, Water et [illegible], désignés comme terrains 5, 6, 7, 8 et 9, sur un plan de J. A. d'Hémécourt, voyer, en date du 27 décembre 1856 lesquels terrains ont les dimensions suivantes:
Le terrain 5 a 75 pieds 11 pouces et une ligne de façade rue Delord, et 30 pieds 9 pouces et 1 ligne rue Triangle, et les terrains 6, 7, 8 et 9 ont, chacun, 25 pieds, 10 pouces et 5 lignes de façade rue Delord, et 30 pieds, 8 pouces et 5 lignes de façade rue Triangle sur les profondeurs suivantes: le terrain 5 a 91 pieds, 5 pouces sur la limite du terrain 4, et 102 pieds 1 pouces et 4 lignes sur la limite du terrain 6; le terrain 6 a 112 pieds, 9 pouces et 6 lignes sur la limite du terrain 7; le terrain No 7 a 123 pieds, 6 pouces sur la limite du terrain 8; le terrain No 8 a 134 pieds, 2 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain 9; le terrain No 9 a une profondeur de 144 pieds 10 pouces, 4 lignes sur les limites des terrains de 10 à 23. La possession de cette propriété peut être obtenue trente (30) jours après la signature de l'acte de vente.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un et deux ans [illegible] de 7 pour cent d'intérêt payable annuellement et commençant à la date de l'adjudication. Toutes les taxes dues et exigibles en 1893 seront acceptées par les acquéreurs, et toutes les ventes devront être faites sujettes aux conditions des baux ci-dessus. Un dépôt de 10 pour cent comptant, exigé au moment de la vente pour assurer celle-ci.
Les actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 déc—25 28—jan 4 11 18 25—fév 1

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles, Argenterie plaquée et Divers autres Articles.

Succession de John E. Pattison.

No 36,600—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Le JEUDI, 12 janvier 1893, à 11 heures A. M., au No 92 rue du Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 décembre 1892, pour le compte de la susdite succession—Un lot de meubles, argenterie plaquée, livres, etc.
Conditions—Comptant.
JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.
30 déc—3—janv 4 11 12

PAR DANZIGER & STERN.

GRANDE VENTE DE LIQUIDATION à crédit, sans limite ou réserve, pour cause de retrait d'affaires, tout le fonds et installations du magasin bien connu Jackson de J. [illegible], coin Chartres et Ste-Anne.

PAR DANZIGER & STERN—D. Danziger, encanteur. Il sera vendu MERCREDI, 11 janvier 1893, à 10:30 A. M., au local No 14 rue Ste-Anne coin Chartres, tout le contenu du magasin ci-dessus, consistant en marchandises sèches de choix, et de fantaisie, étoffes pour robes, [illegible] marchandises de fantaisie, notions, dentelles, [illegible] et un grand nombre de vitrines en verre, comptoirs, pupitres, etc.
Conditions—Au-dessous de $200, comptant, au-dessus de $200, à 60 jours; au-dessus de $500 90 jours, représenté par des billets endossés et approuvés.
8 janv au 11

Frank Sharp vs. Mme A. Goodwin.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 17,039—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au lieu de mon entrepôt, No 76 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 11me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
28 déc—28 janv 11